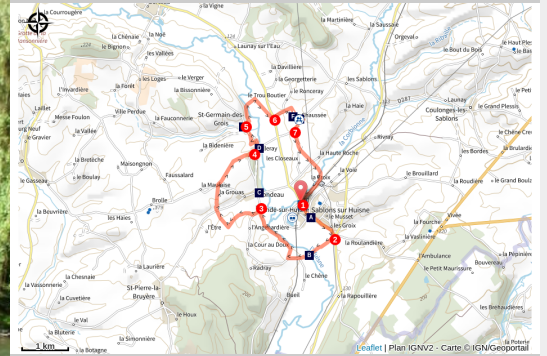


Villeray, au fil de l'Huisne

Communauté de Communes Cœur du Perche - Condé-sur-Huisne



Moulin de Villeray-Condeau



L'Huisne fut autour de l'An Mil une frontière entre deux principautés seigneuriales et, à ce titre, âprement défendue par des forteresses dont il reste aujourd'hui les mottes castrales. Cette randonnée se propose de suivre cette frontière au fil de l'eau et de l'Histoire.

L'itinéraire commence dans le bourg de Condé-sur-Huisne et suit la vallée de l'Huisne en passant par le village de Condeau groupé autour de son église de style Renaissance puis traverse Villeray qui est l'un des plus beaux sites au cœur du Perche. La rue principale fait défiler un ensemble architectural séduisant qui domine la vallée. Avant de retraverser la rivière il faut grimper autour de la motte castrale de Villeray en Husson puis faire un très léger détour jusqu'à l'église Renaissance de Saint-Germain-des-Grois. Sur la rive opposée on quitte la « Voie Verte » pour visiter le charmant hameau de La Chaussée et ses *longères* percheronnes.

Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 3 h 45

Longueur : 12.8 km

Dénivelé positif : 176 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Boucle

Thèmes : Au fil de l'eau, Histoire et patrimoine, Les incontournables, Panorama et paysages

Itinéraire

Départ : Condé-sur-Huisne

Balilage :  de 33 à 50 %  PR  Voie Verte

Communes : 1. Condé-sur-Huisne

2. Condeau

3. Saint-Germain-des-Grois

Le circuit démarre sur le parking de la « Voie Verte » près de la gare de Condé-sur-Huisne.

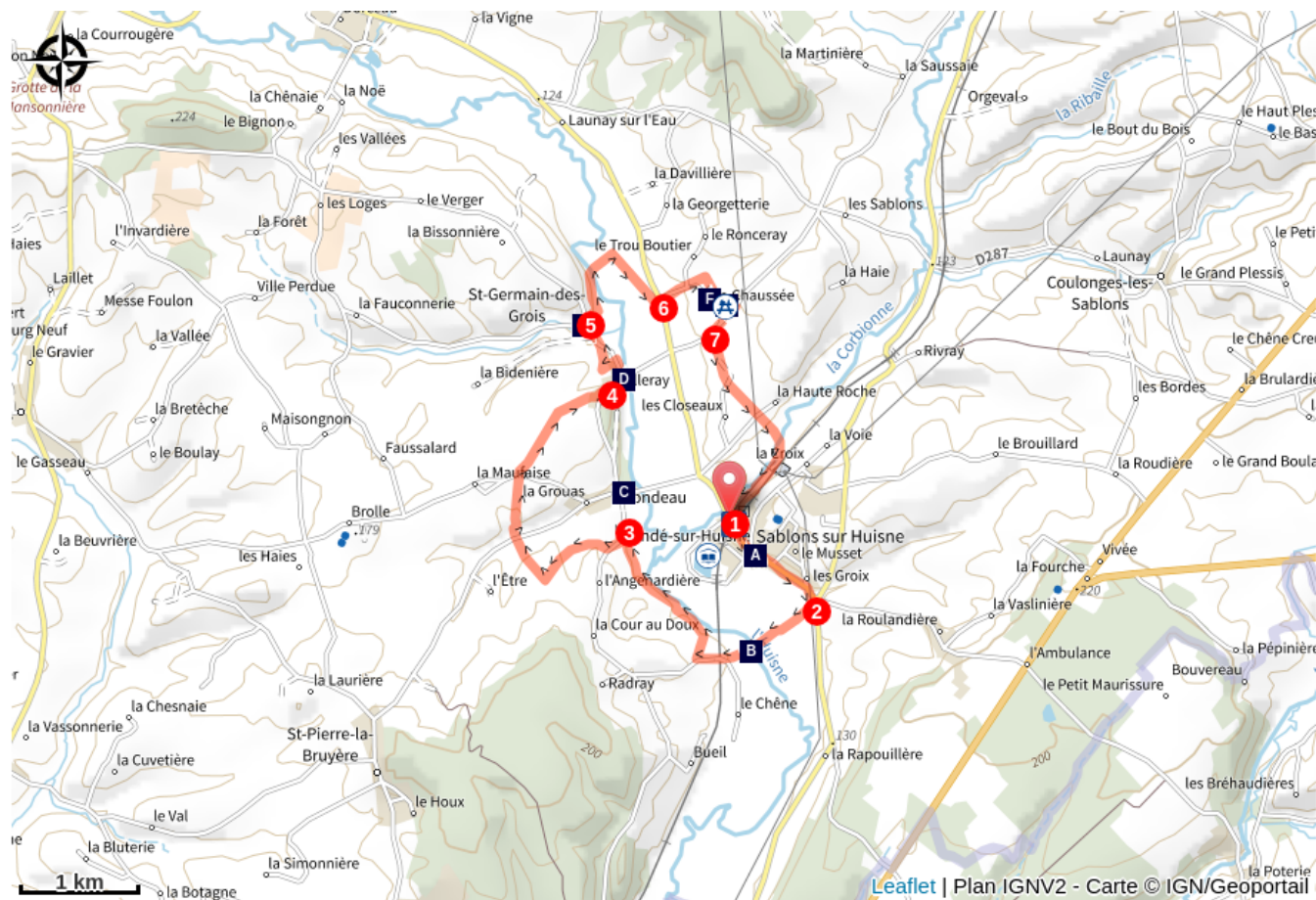
1. Après le passage à niveau traverser le village de Condé-sur-Huisne par la route principale qui conduit vers Nogent-le-Rotrou jusqu'au rond-point (1,2 kms) en empruntant **le chemin piétonnier** sur la bas côté droit de la route. A la station d'épuration, prendre le chemin tout de suite à droite vers le lieu-dit **Les Emottés**.
2. Suivre ce chemin (environ 800m), traverser **l'Huisne** sur une passerelle. Avant cette passerelle se trouve une table de pique-nique. Le chemin est ensuite goudronné jusqu'**au lieu-dit Le Plessis** qui se trouve après **le pont du chemin de fer**. Dans le hameau prendre le chemin à droite qui serpente dans les bois le long de **l'Huisne**. Après environ 1,8 km on arrive sur **la D 623** avant l'entrée **du village de Condeau**.
3. L'itinéraire balisé tourne à gauche sur **la D 623** sur environ 50 m et emprunte ensuite un chemin à droite qui monte vers **la Croix Boudet**. Prendre le chemin à gauche de la croix jusqu'à une petite route et suivre vers la droite (**carrefour de la Queutière**). Au bas de la descente, traverser une route (Condeau/Saint-Pierre la Bruyère) pour emprunter, en face, **un magnifique chemin creux** en montée régulière jusqu'à **la D 203** que l'on traverse pour suivre sur quelques dizaines de mètres une petite route (vers *Huet* et *La Bidenière*). Environ 50m plus loin dans un virage à gauche, emprunter à droite un chemin creux qui conduit jusqu'à l'entrée **du village de Villeray**.
4. Descendre **la rue principale** de Villeray qui permet d'admirer les maisons anciennes constituant ce village. A mi- descente s'ouvre à droite **l'entrée du château**. En face de l'entrée du château **une petite ruelle** mène à **la Maison du Bailli**. En bas du village prendre à gauche du moulin. Une cinquantaine de mètres plus loin monter à gauche le chemin qui contourne **la motte castrale**. Prendre ensuite le chemin à droite qui conduit jusqu' à l'entrée **du village de Saint-Germain-des-Grois**. La petite route serpente entre les maisons.
5. En contrebas de l'église (pour laquelle un petit détour s'impose), au point repère 5 tourner à droite après **le mémorial**. Arrivé **au lieu-dit la Cour Bercy** poursuivre à gauche le chemin goudronné qui longe l'Huisne en direction **du lieu-dit Le Bois Loché**. Prendre ensuite à droite la passerelle qui enjambe l'Huisne pour arriver sur **la « Voie Verte »** que l'on emprunte, à droite, sur environ 800 mètres.
6. Au croisement de la « Voie Verte » et de **la D 10** (Rémalard/Condé-sur-Huisne), traverser la route pour légèrement à gauche emprunter le chemin goudronné en face (nombreuses indications de hameaux) qui monte vers **le hameau de la Chaussée** sur environ 350m. Après un embranchement et à l'entrée d'un virage à droite emprunter le chemin en face qui est fermé par une barrière anti-véhicule jusqu'à **un petit étang** près duquel se trouve une aire de pique-nique. Tourner à droite **vers le hameau** puis à gauche et encore à gauche **vers la chapelle**. Sur la placette il y a une aire de pique-nique. Prendre ensuite le chemin à droite de la chapelle jusqu'**au calvaire** puis prendre à droite **la D 622** jusqu'au croisement de **la Piffélière**.
7. Au croisement de *la Piffélière*, où se trouve **un calvaire**, prenez le chemin en face qui rejoint la « Voie Verte » et ramène jusqu'au parking du départ.

Une première variante permet de réduire le parcours d'environ 2 km. Au niveau du point N°3 Suivre la route pour entrer dans le village de Condeau jusqu'à la place. Aire de pique-nique à la sortie du village en direction de Condé-sur-Huisne (D203). Rejoindre ensuite directement Villeray en empruntant la petite route qui longe le mur du château sur la place, à gauche de la grille du parc (environ 900 m).

Seconde variante pour aller jusqu'à la motte castrale de Rivray. C'est une extension d'environ 4 km. Au carrefour (N°7) remonter à gauche puis prendre le chemin en face avant le lieu-dit de la Piffélière. Suivre ce chemin sur environ 1 km jusqu'à la route D918 (Bretoncelles/Condé-sur-Huisne). Traverser la route, prendre le sentier en face et passer sous la voie de chemin de fer. Prenez ensuite à gauche le chemin goudronné qui monte vers la motte castrale de Rivray et la chapelle (domaine privé). Pour le retour

reprendre le même chemin tout en obliquant, à mi-parcours, vers le hameau de la Haute-Roche qui vous ramènera vers la "Voie Verte".

Sur votre chemin...



Eglise Notre-Dame (A)

Eglise Saint-Denis de Condeau (C)

Eglise Saint-Germain-des-Grois (E)

Le hameau de la Chaussée (G)

L'huisne (B)

Villeray (D)

La Chaussée (F)

Toutes les infos pratiques

Recommandations

La traversée de la voie de chemin de fer à Condé-sur-Huisne mérite vigilance car elle s'effectue par un passage à niveau. Ensuite le parcours jusqu'au rond-point à la sortie du bourg doit se faire sur le trottoir car la circulation est importante. C'est le secteur le moins attractif du circuit.

Comment venir ?

Parking conseillé

Parking rue de la gare

Lieux de renseignement

Maison du Parc naturel régional du
Perche
Manoir de Courboyer - Nocé, 61340 Perche-en-
Nocé
info.tourisme@parc-naturel-perche.fr
Tel : 02 33 25 70 10
<http://parc-naturel-perche.fr>



Office du Tourisme Coeur du Perche
22, rue Marcel Louvel, 61110 Rémalard-en-
Perche

tourisme@coeurduperche.fr
Tel : 02 33 73 71 94
<http://tourisme.coeurduperche.com>

